



## Point 8

### **Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne (Fachstelle Gewalt Bern) ; Adoption d'une subvention de soutien définie dans le cadre du contrat de prestation avec la POM pour les années 2015 – 2018 ; décision**

#### **Propositions :**

- 1. Le Synode approuve un crédit récurrent de CHF 20'000 par an au Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne pour les années 2015 – 2018 à la charge du compte 299.331.01.**
- 2. Le Conseil synodal est chargé de solliciter la part qui revient à la Conférence Interconfessionnelle (IKK) selon la clé de répartition en vigueur.**
- 3. *Proposition subsidiaire* en cas de rejet de la proposition 1:  
Le Synode approuve un financement de CHF 20'000 pour 2015 à la charge du compte 299.331.01.**

#### **Explication:**

L'Association du Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne (anciennement STOPPMännerGewalt) se mobilise pour protéger les victimes et endiguer la violence domestique. Depuis 11 ans, ce service offre dans le canton de Berne un soutien personnalisé et professionnel aux hommes auteurs de violence, que ce soit à Berne en allemand ou à Bienne en français. Depuis 2013, il accompagne également les femmes auteurs de violence tout comme les jeunes.

Depuis des années, le Service se débat avec des problèmes financiers. Aujourd'hui, il souffre du fait que le contrat de prestation avec la Direction de la police et des affaires militaires POM n'a pas pu être renouvelé. Le retrait de la POM est la conséquence des mesures d'économie cantonales et non d'une insatisfaction par rapport aux prestations offertes dans l'accompagnement des personnes. Bien que la POM soit convaincue de l'efficacité et de la nécessité d'une telle offre, le canton ne peut (plus), au regard de sa situation financière actuelle, libérer de ses fonds propres le montant nécessaire. Afin d'assurer le maintien du Service et de pouvoir mieux ancrer juridiquement le travail avec les auteurs de violence, Hans-Jürg Käser, membre du Conseil-exécutif s'efforce maintenant de pouvoir établir dès 2015 un co-financement assumé par le canton et les Eglises. De plus, il a souligné

que le soutien de ce Service par le canton aurait de meilleures chances d'aboutir si un co-financement sur plusieurs années pouvait être proposé avec d'autres partenaires.

L'Association présente des charges annuelles à hauteur de 141'000 CHF dont 21'000 CHF sont financés par des revenus internes à l'exploitation. Sur les 120'000 CHF restants, la POM couvrirait 70'000 CHF. Pour une participation au solde de 50'000 CHF, une demande pour 20'000 CHF a été présentée à la Conférence interconfessionnelle IKK (les Eglises nationales et la Communauté d'intérêt des communautés israélites). Le solde manquant devrait être couvert par d'autres partenaires financiers. Le Service cite parmi les autres institutions contactées la bourgeoisie de Berne, les villes de Berne et de Bienne, d'autres communes politiques et la Conférence régionale Berne-Mitteland. Par ces contacts, les efforts du Service pour obtenir les moyens nécessaires sont bien visibles. En outre, une demande est déposée auprès de la Fondation Fondia, demande soutenue par une lettre de recommandation du Secteur Diaconie.

Il est prévu d'inscrire ce co-financement dans un contrat-cadre (analogue à la convention avec la POM en matière d'aumônerie d'urgence dans le canton de Berne). Ce contrat-cadre assure à l'Association des moyens financiers pour le maintien du service pour quatre ans.

La Conférence interconfessionnelle s'est montrée favorable à une participation. Dans ce cas, le montant revenant aux Eglises Refbejuso s'élèverait à CHF 16'000. Comme l'Eglise catholique romaine doit aussi obtenir l'accord de son Synode par rapport à la part qui lui revient, le Conseil Synodal propose d'attribuer au projet le montant total des CHF 20'000 au cas où les négociations avec la Conférence interconfessionnelle n'aboutiraient pas. Il s'agit de se garantir une marge de manœuvre financière et d'agir indépendamment de l'issue des variantes possibles.

## **Motifs**

Le Service de lutte contre la violence du canton de Berne est actif depuis plus de 10 ans dans l'accompagnement de personnes auteures de violence. Il dispose d'une large expérience et d'un personnel parfaitement formé. En règle générale, un comportement enclin à la violence s'acquiert dans les jeunes années et nécessite par conséquent un travail thérapeutique exigeant. Le seul fait de se montrer prêt à se faire aider est déjà à comprendre comme un grand pas. Compte tenu du fait que la violence engendre des coûts considérables (poursuites pénales, traitement médico-thérapeutique des victimes, régime pénitentiaire, etc.), chaque intervention préventive, même si elle n'est pas toujours couronnée de succès, constitue une sorte de mesure d'économie.

La question de savoir si la prévention de la violence est une tâche purement étatique ou si elle doit aussi être soutenue par notre Eglise comprend une dimension théologique et ecclésiale : depuis le « meurtre du Zollikerberg » en 1993, on constate une évolution dans l'opinion de la perception des crimes violents. À la suite de campagnes médiatiques intenses, les auteures et auteurs de violence sont de plus en plus considérés comme des individus qui se seraient en quelque sorte déshumanisés. L'adoption de l'initiative sur l'internement à vie montre qu'il n'y a pratiquement plus de tolérance à leur égard.

Bien sûr, la violence ne doit en aucun cas être minimisée et il relève de la mission centrale des Eglises de soutenir et d'accompagner les victimes. Mais fidèle à la mission qu'elle a reçue de l'Évangile, l'Eglise se comprend également comme une communauté qui reconnaît à chaque personne sa dignité et qui s'occupe des personnes marginalisées. L'essence même du Nouveau Testament, le récit de la Passion, fait de la mort de Jésus une fin aux côtés des auteurs de violence et pour eux (les autres crucifiés). Les individus qui ont commis des actes de violence sont montrés ici comme les victimes d'une société assoiffée

de vengeance. Le premier pardon accordé par le Christ concerne un auteur de violence. Par là-même, le Dieu devenu homme devient le Dieu des auteures et des auteurs de violence. Les Eglises ont dès lors pleinement assumé cette mission pour les auteures et les auteurs de violence, en ce sens qu'elles se sont engagées dans l'aumônerie des prisons. C'est également un cadre dans lequel elles pratiquent une certaine prévention de la violence. Cependant, très peu d'aumônières et d'aumôniers disposent du savoir-faire leur permettant d'offrir un accompagnement spécialisé aux auteurs de violence.

Sur la base de ces réflexions, une participation au financement du Service de lutte contre la violence du canton de Berne se comprend comme un complément pertinent de l'engagement des Eglises en faveur des individus ayant commis des actes de violence. Elle a aussi une valeur symbolique en ce sens que l'Eglise s'engage là où la société dénie à des êtres humains la possibilité d'évoluer positivement. Cela place aussi sous une autre lumière la question de savoir si la tâche du soutien aux auteures et auteurs de violence est du ressort des pouvoirs publics ou de l'Eglise. Il faut attirer l'attention sur le fait qu'en 2002 le Service (alors encore « STOPPMännerGewalt ») a été créé par la Fondation pour les œuvres de charité ecclésiastiques (Stiftung für Kirchliche Liebestätigkeit), Caritas Berne, l'Aumônerie pour les questions conjugales, familiales et de vie de la Paroisse générale catholique-romaine de Berne, le Service social de l'Eglise catholique de Berne, le Secteur Diaconie des Eglises Refbejusso ainsi que quelques institutions partenaires non ecclésiastiques. Le Service était donc à ses débuts fortement lié aux Eglises. Dès le début, le canton et les Eglises ont participé de manière conjointe à son financement. Il s'agit d'un projet diaconal classique, en ce sens que les milieux ecclésiastiques ont donné une impulsion puis y ont ensuite travaillé avec les autorités étatiques. Entretemps, il y a eu un transfert des responsabilités de l'Eglise à l'Etat. Aujourd'hui, les Eglises sont à nouveau appelées à s'engager. La diaconie n'est pas seulement une pionnière de l'amour du prochain, elle s'engage aussi toujours là où l'Etat ne peut répondre à certains besoins.

#### *Concernant la proposition subsidiaire:*

Il est important que le Service de lutte contre la violence du canton de Berne puisse planifier ses activités pour l'année 2015 avec une certaine sécurité, le canton prenant ensuite la relève du financement. La contribution des Eglises peut permettre d'assurer cette période transitoire. En cas de rejet du crédit récurrent, le Conseil synodal propose l'adoption d'une proposition subsidiaire sous la forme d'une contribution pour l'année 2015.

Le Conseil synodal

#### Annexe:

- Portrait du Service de lutte contre la violence dans le canton de Berne
- Budget contrat-cadre 2014